



Conseil municipal du 16 mai 2019

Procès-verbal de la séance

Date de convocation : 6 mai 2019
Date d'affichage de la convocation : 9 mai 2019
Date d'affichage du compte-rendu : 24 mai 2019

Nombre de conseillers

Élus : 23
Présents : 14
En exercice : 23
Ayant pris part au vote : 18

L'an deux mil dix-neuf le seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Germain DUPONT, Maire

Présents :

M. Roger AUBERT – Mme Magali CHAPET - M. Luc DINO - Mme Anne-Marie DUFRESNE
M. Germain DUPONT - Mme Aurore GUIDEL - M. Georges GUILLAUMOT - M. Patrick LE DAUPHIN – Mme Christiane MAILLARD - M. Samy MEROUCHI - M. Gérard NEPPER – Mme Hermine RAKOTOMALALA - Mme Dilara SAPIN - M. Stéphane SOL

Absents :

M. Alain BAUDU - Mme Coralie BRAUNBRUCK - M. Jean CROSNIER – Mme Sandrine GISSON - Mme Séverine JANSSENS (pouvoir à M. Gérard NEPPER) - Mme Anne-Isabelle KLING - M. Nicolas LE PROVOST (pouvoir à Mme Hermine RAKOTOMALALA - M Jean-Luc RAFFY (pouvoir à M. Luc DINO) - Mme Sabine TAMIN (pouvoir à M. Germain DUPONT)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal. M. Patrick LE DAUPHIN été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2019
- II. Rendu-compte des décisions prises par le Maire : Arrêtés municipaux du 28 mars au 6 mai 2019

III. DELIBERATIONS

Administration Générale

Délibération n° 2019/021 : Modification des statuts du SIPEJ (Syndicat Intercommunal pour l'Enfance et la Jeunesse)



Finances

Délibération n° 2019/022 : Tarification de mise à disposition d'un équipement communal (stade de football Georges Mailiard) – rencontre inter-icam

Délibération n° 2019/023 : Tarification du mini-séjour jeunes – été 2019

Délibération n° 2019/024 : Tarification de la cantine et du centre de loisirs

Délibération n° 2019/025 : Tarification des frais de scolarité

Questions diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

M. Patrick LE DAUPHIN est élu secrétaire de séance.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2018 est adopté à l'unanimité par les élus présents et représentés.

IV. Rendu-compte des décisions prises par le Maire : Arrêtés municipaux du 28 mars au 6 mai 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le tableau reprenant l'ensemble des arrêtés pris du 28 mars au 6 mai 2019 dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire. Ce document n'appelle aucune observation des élus présents ou représentés.

II. DELIBERATIONS :

Délibération n° 2019/021 : Modification des statuts du SIPEJ (Syndicat Intercommunal pour l'Enfance et la Jeunesse)

Rapporteur : Germain DUPONT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du SIPEJ du 12 mars 2019 portant modification des statuts du SIPEJ et notifiée à Tigery le 12 avril 2019

VU le projet des statuts annexés à la présente délibération

CONSIDERANT que la commune de Tigery, membre du SIPEJ, dispose de trois mois à compter de la date de la notification pour se prononcer sur ces statuts

CONSIDERANT qu'à défaut de délibération de la commune, la décision est réputée favorable



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND NOTE** de la modification des statuts du S.I.P.E.J.

Délibération n° 2019/022 : Tarification de mise à disposition d'un équipement communal (stade de football Georges Maillard)

Rapporteur : Luc DINO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L.2121-29,

CONSIDÉRANT la demande de l'ICAM (Institut Catholique des Arts et Métiers) de Sénart d'organiser la 14^{ème} édition des rencontres inter-ICAM sur le territoire de Sénart

CONSIDÉRANT que cet événement sportif réunit plus de 250 étudiants

CONSIDÉRANT que l'édition 2019 se déroulera les 31 mai et 1er juin 2019

CONSIDÉRANT que cette manifestation, dont l'objectif est de tisser des liens entre les différents ICAM, représente une opportunité de mettre en valeur le territoire tigérien

CONSIDÉRANT que la commune de Tigery dispose d'un équipement communal (Stade de football Georges Maillard) et des infrastructures adaptées et que cette mise à disposition sera faite sur la base d'une tarification définie par le Conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **FIXE** le tarif de mise à disposition et d'utilisation des infrastructures du stade de football Georges Maillard à 500 € (CINQ CENTS EUROS) pour la manifestation inter-ICAM organisée les 31 mai et 1^{er} juin 2019
- **PREND NOTE** que l'organisation de l'événement (logistique, sécurité, ...) relève exclusivement de la responsabilité de l'ICAM

Délibération n° 2019/023 : Mini-séjour « jeunes » - Tarification

Rapporteur : Luc DINO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29,

VU la délibération n° 2015/28 du 25 juin 2015 relative aux tarifs des participations des familles

VU la proposition de la société H2o Sports

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de mettre en œuvre des actions au profit des jeunes



CONSIDERANT la programmation d'un séjour « jeunes » du 29 juillet au 1^{er} août pour 7 jeunes de 12 à 17 ans, encadrés par 2 animateurs diplômés

CONSIDERANT que ce séjour se déroulera en Isère, qu'il comprend le transport, l'hébergement en chalet, la restauration (pension complète) et des activités (encadrement et équipements).

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer une tarification pour la participation des familles

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **FIXE** la tarification du séjour « jeunes » suivant le tableau ci-après

Répartition en fonction du quotient

TRANCHES	Minimum	Maximum	% participation / coût de l'activité	TARIFS APPLIQUES
1	0 €	500 €	10 %	60 €
2	501 €	1.000 €	20 %	90 €
3	1.001 €	1.500 €	30 %	120 €
4	1.501 €	2.000 €	40 %	150 €
5	2.001 €	2.500 €	50 %	180 €
6	Au-delà de 2.501 €		60 %	210 €

Délibération n° 2019/024 : Tarification cantine et journée centre de loisirs

Rapporteur : Germain Dupont

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29,

VU l'avis formulé par la Commission Générale du 1^{er} avril 2019, favorable à une modification des tarifs de la cantine et des journées au centre de loisirs

CONSIDERANT l'intérêt d'actualiser certains tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 2 voix contre (M. Jean-Luc RAFFY – M. Samy MEROUCHI)

- **ADOPTE**, à compter du 1^{er} septembre 2019, les tarifs comme suit :
 - Cantine :
 - de 1,60 € à 4,30 €
 - Tarif extérieur : 7,00 €
 - Journée centre de loisirs :
 - de 4,00 € à 16,50 €
 - Tarif extérieur : 46,00 €



COMMUNE DE TIGERY
République Française - Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinaÿ-sous-Sénart

Délibération n° 2019/025 : Tarification frais de scolarité

Rapporteur : Germain DUPONT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29,

VU l'avis formulé par la Commission Générale du 1^{er} avril 2019, favorable à la mise en place d'une tarification des frais de scolarité à la charge des communes dont sont issus les élèves ne résidant pas sur la commune mais inscrits dans nos écoles

CONSIDERANT l'intérêt de créer cette tarification spécifique

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** les tarifs suivants :

- Frais de scolarité en école maternelle : 900 €
- Frais de scolarité en école élémentaire : 700 €

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Secrétaire de séance

Patrick LE DAUPHIN



